

COMMUNE DE SUZANNECOURT

Département : HAUTE-MARNE – Arrondissement : SAINT-DIZIER – Canton : JOINVILLE

SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2016

<u>Membres en exercice</u> :	11	<u>Date de convocation</u> :	08.09.2016
<u>Membres présents</u> :	10	<u>Date de publication</u> :	27.09.2016
<u>Membres ayant signé</u> :	10		

L'an deux mil seize, le treize septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, légalement convoqué le huit septembre deux mil seize, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOULLEE Michel, Maire, MM. EHRHARD Pierre, MOGIN Jean-Marie, Adjoint, Mmes Mme BARTHELEMY Sylvette, BERGUER Carole, GODARD Angélique, JEANNIOT Séverine, MM. DEVOY Christophe, ETIENNE Florent, VICHARD Michel.

ABSENTS EXCUSES : M. COSSIN Jean-Pierre

Secrétaire de Séance : Mme BERGUER Carole

N°06-2016-01

VIREMENT DE CREDITS - AMORTISSEMENTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

Budget Commune :

- Dépenses de fonctionnement : chap 011 compte 615221	- 477,00 €
- Dépenses de fonctionnement : chap 042 compte 6811	+ 477,00 €
- Recettes d'investissement : chap 13 compte 1328	- 477,00 €
- Recettes d'investissement : chap 040 compte 28041582	+ 477,00 €

CHOIX D'UN ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DU PROJET DE TRAVAUX SUR LES RESEAUX ET LA VOIRIE RUE DU MOULIN ET RUE DE FREGNEVAL

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

23

Depuis plusieurs années, la commune s'est engagée dans des travaux d'embellissement, d'aménagements urbains, notamment dans la Grande Rue (RD n°427) et autour de l'église. La commune souhaite maintenant réaliser, conjointement aux travaux d'effacement des réseaux secs par le SDED en 2017, des travaux d'aménagement de la voirie et des réseaux au niveau des rues du Moulin et de Frégneval. Ces rues se situent de part et d'autre de la RD n°427. Les travaux envisagés sont la reprise des réseaux humides, l'aménagement de voirie (chaussée et trottoirs) et la création d'une place avec stationnements.

Monsieur le Maire propose que la commune fasse appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage en vue de l'assister dans l'élaboration d'un cahier des charges et la désignation d'un maître d'œuvre suite à un appel d'offre.

La commune a donc sollicité le Service Départemental d'Assistance Technique de la Direction de l'Agriculture et de l'Environnement, du Conseil Départemental de la Haute Marne, pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), dans l'objectif de réaliser les documents nécessaires à la consultation des bureaux d'études (y compris suivi administratif du marché).

Le montant de cette prestation forfaitaire est de 2 790,34€ HT soit 3 348,40 € TTC.

Monsieur le Maire précise que les frais d'AMO sont également subventionnés et propose d'une part de confier au SDAT du Conseil Départemental cette mission d'AMO et de lancer la consultation de maître d'œuvre pour la mission de Maitrise d'œuvre relative au projet de travaux sur les réseaux et la voirie.

Après avoir pris connaissance de ces éléments

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal :

- décide de confier l'assistance à maîtrise d'ouvrage et le suivi administratif au SDAT du conseil départemental pour un montant de 3 044,00 € TTC ;
- autorise Monsieur le Maire à signer au nom de la commune la lettre de commande relative à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 3 044,00 € TTC ;
- demande à Monsieur le Maire d'inscrire le montant prévisionnel des dépenses au budget ;
- autorise Monsieur le Maire au nom de la commune, à prendre les décisions nécessaires au bon déroulement de la consultation des bureaux d'études pour la mission de maîtrise d'œuvre;
- indique que le conseil municipal retiendra après ouverture des plis l'offre la mieux disante et sollicitera les subventions les plus élevées possible auprès du Conseil Départemental de Haute-Marne et du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne ;